EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération n°2023.053

L'an deux mil vingt trois, le trois juillet à 17 heures
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Centre Socio-culturel, Salle de réunion, sous la présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice	: 14
Présents	: 12
Procurations	: 1
Votants	: 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2023

Étaient présents : CARRÉ Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, MAITREPIERRE Aline, NOËL Patrick, PRON Bénédicte, SENOTIER Sandrine, THOMAS Corinne.

Absent avec procuration :
M. Jean-Pierre TOUZERY avait donné procuration à M. Christian DELESGUES ;

Absents excusés : M. PLISSON Alain.

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. CHAPUIS Philippe

Objet :
Convention Fond de Solidarité Logement

Vu :
- Le code général des collectivités territoriales

Depuis de nombreuses années, le CCAS contribuait au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (aide au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone).
Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer la convention relative à la contribution financière de la Commune au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement afin de permettre de verser une aide financière d'un montant de 1 134 € pour 2023.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la signature de la convention pour le financement du Fonds de solidarité pour le logement.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 04 juillet 2023

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, Philippe CHAPUIS

MAIRIE de SAINT-SATUR 18 (Cher)

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 06 juillet 2023